

PROSPECTUS SIMPLIFIE**PARTIE A STATUTAIRE****Présentation succincte :**

- ▶ **Code ISIN :** Parts P : FR0010790444
Parts I : FR0010791418
- ▶ **Dénomination :** **COGEFI EQUILIBRE**
- ▶ **Forme juridique :** Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
- ▶ **Compartiment / nourricier :** Non
- ▶ **Autres délégués :** SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES FRANCE
– Délégué de la gestion administrative et comptable
- ▶ **Société de Gestion :** COGEFI GESTION
- ▶ **Gestionnaire financier par délégation :** Sans objet
- ▶ **Autres délégués :** SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES FRANCE
– Délégué de la gestion administrative et comptable
- ▶ **Durée d'existence prévue :** Le FCP a été créé le 30 septembre 2009 pour une durée de 99 ans.
- ▶ **Dépositaire :** COGEFI
- ▶ **Commissaire aux comptes :** KPMG Audit
- ▶ **Commercialisateur:** COGEFI

Informations concernant les placements et la gestion :

- ▶ **Classification :** Diversifié
- ▶ **OPCVM d'OPCVM :** Inférieur à 10% de l'actif net
- ▶ **Objectif de gestion :**

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'indicateur de référence composite (60% EURO MTS 3/5 ANS et 40% DJ EURO STOXX 50) à moyen terme avec une volatilité limitée grâce à une diversification des investissements entre les marchés d'actions et les marchés de taux, obligataires et/ou monétaires de la Zone Euro dans le respect des fourchettes d'exposition pré-déterminées.

► Indicateur de référence :

Le FCP n'est pas indiciel. La référence à un indice ne constitue qu'un objectif de performance a posteriori.

L'EURO MTS 3/5 ANS (60%) est un indice composé d'emprunts émis par les États de la zone euro ayant une maturité comprise entre 3 et 5 ans. Le mode de calcul de cet indice tient compte de la capitalisation de chaque emprunt et de la représentativité de chaque émetteur au sein de la zone euro. La composition de l'indice est redéfinie tous les mois.

Le DJ EuroSTOXX 50 (40%) mesure la performance des marchés actions des pays appartenant à la zone Euro. Cet indice boursier européen regroupe 50 valeurs phares, choisies sur des critères de capitalisation, de liquidité et de représentativité sectorielle.

► Stratégie d'investissement:

La réalisation de l'objectif, une gestion diversifiée sur plusieurs classes d'actifs, passe également par une recherche permanente du meilleur équilibre rendement espéré/risque associé entre les classes d'actifs concernées.

Le choix de la zone Euro comme zone monétaire prépondérante permet également de limiter la volatilité avec un risque de change accessoire tout comme le choix de fourchettes d'expositions limitées aux différentes classes d'actifs.

En termes géographiques, la stratégie d'investissement se limite pour 90% minimum de l'actif net du FCP aux actifs de la zone Euro. Ainsi le risque de change ne pourra dépasser 10%.

La stratégie de gestion utilise le principe de diversification des investissements entre les différentes classes d'actifs de la zone géographique choisie, soit la Zone Euro.

Ainsi, la réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion dynamique de l'allocation d'actifs entre les marchés d'actions de la zone Euro, volatiles mais offrant un potentiel de performance important, les marchés obligataires offrant une régularité de rendement et les marchés monétaires. Cette allocation d'actifs se positionne également sur tous types de produits mixtes actions-obligations, intermédiaires en terme de couple rendement-risque comme des obligations convertibles ou des produits structurés pouvant prendre différentes formes.

En fonction de nos anticipations et de l'évolution des marchés, l'exposition du FCP au risque action sera comprise entre 20% et 70% de l'actif net du FCP et l'exposition aux marchés de taux, obligataires et/ou monétaire entre 30% et 80% de l'actif net du FCP. L'allocation cible est de 60% en produits de taux et 40% en produits actions.

Le risque associé aux différentes classes d'actifs est ainsi borné.

D'une manière générale, la stratégie d'investissement, est la recherche permanente du meilleur équilibre entre rentabilité et risque dans le choix de l'allocation d'actif, ce qui entraîne la constitution d'un portefeuille d'actifs diversifiés.

La gestion de l'allocation d'actifs, à l'intérieur des fourchettes d'exposition pré déterminées, qui permet de sur pondérer l'une ou l'autre des classes d'actifs est au cœur de l'optimisation du couple risque-performance du FCP.

Les actifs :

Le FCP investit majoritairement ses actifs en obligations à taux fixe et variable, en titres de créances négociables, en valeurs mobilières et en titres d'OPCVM de la Zone Euro.

• **Concernant les actions**, les moyennes et grandes valeurs de la Zone Euro sont privilégiées et il n'y a pas de contraintes ou préférences sectorielles particulières. La répartition sectorielle instantanée de la part action découle des choix fondamentaux de stock picking et des anticipations de marché du gérant.

• **Concernant les produits de taux, obligataires ou monétaires**, la sensibilité de la part obligataire du FCP sera toujours comprise entre 0 et 8. Cependant, d'une manière générale, la durée de la partie obligataire sera plus proche de la durée d'un CNO Etrix 3-5 ans que de celle d'un CNO Etrix 7-10 ou plus de 10 ans. L'indice CNO Etrix 3-5 ans, ancienne appellation du sous indice EMTX de maturité 3 à 5 ans et faisant partie de la famille des indices EuroMTS, est un indice mesurant la performance du marché des emprunts d'Etats de la zone Euro, de maturité comprise entre 3 et 5 ans. Les indices Euro MTS sont considérés comme l'une des références dans le domaine des emprunts d'Etats en Euros.

D'autre part, il n'y a pas de règle de répartition stricte entre dette publique et dette privée, ni de critère relatif à la notation de l'émetteur, la latitude est laissée au gérant en fonction de ses anticipations. Cependant, la durée des investissements sur de la dette privée sera généralement assez courte.

L'univers d'investissement de l'OPCVM comprend des titres High Yield. L'OPCVM investit dans les titres à haut rendement en fonction des opportunités du marché.

D'une manière générale, l'essentiel du risque étant pris sur les marchés actions, à travers une allocation d'actifs réactive et une approche privilégiant la notion de couple rendement/risque des actifs choisis, il sera peu fréquent de voir des investissements sur des papiers non couverts par une agence de notation de maturité supérieure à deux ans. Comme pour les parts, la philosophie de gestion est basée sur le bond picking.

Dans le même esprit, des investissements sur des obligations convertibles, produits intermédiaires en terme de rendement risque entre les taux et les parts seront effectués, en fonction des opportunités et des décisions d'allocation d'actifs.

• **Détention de parts ou d'actions d'OPCVM :**

Le FCP est susceptible d'investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPCVM de droits français ou européens coordonnés gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités de gestion.

Le fonds pourra investir dans les OPCVM actions, obligataires ou diversifiés pour répondre à l'objectif de gestion et des OPCVM monétaires pour gérer la trésorerie.

Les instruments dérivés

- Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers (limité à la zone OCDE), organisés ou de gré à gré.

- Les risques couverts par ces instruments pourront concerner les actions et indices actions, et les marchés de taux.

- Afin de réaliser son objectif de gestion et dans le cadre d'une gestion dynamique et réactive de l'allocation d'actifs, le FCP pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille action et/ou le portefeuille taux ou bien d'exposer davantage le FCP à une des classes d'actifs (action ou taux) ou même de gérer l'exposition à des secteurs d'activités ou des zones géographiques (à l'intérieur de la Zone Euro) pour tirer un meilleur parti des variations de marché.

- La nature des instruments utilisés pour ces opérations regroupe :

- Les futures,

- Les options.

- Toutes ces opérations seront toujours effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du FCP et dans le respect des fourchettes d'expositions sur les différentes classes d'actifs pré-citées.

Pour les titres intégrant des dérivés :

Les titres intégrant des dérivés utilisés, mentionnés ici sous le nom de produits structurés, sont pour l'essentiel des produits dont le profil de risque/performance se situe entre le profil des produits de taux et celui des actions. Ce sont des produits dits « mixtes » aux caractéristiques souvent « proches » des caractéristiques d'obligations convertibles.

Ils rentrent parfaitement dans le cadre de l'objectif de gestion et de la réflexion permanente d'un choix d'actifs en fonction d'un couple rendement risque attendu.

Ces produits structurés peuvent prendre différentes formes : EMTN, Certificats, warrants, bons de souscription...

Leur sous-jacent ou risque associé peut être un risque action ou taux. Ces produits sont utilisés d'une manière générale pour prendre position sur un sous-jacent d'une manière moins agressive qu'une action mais plus qu'une obligation.

Une utilisation en couverture notamment avec des warrants peut être prévue.

Dans la gestion du FCP, ces produits structurés permettent une allocation d'actif plus précise et moins volatile en venant chercher des produits intermédiaires, en terme de couple rendement/risque aux deux classes d'actifs principales que sont les actions et les taux.

► Profil de risque:

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risques principaux :

- Risque de perte en capital :
Il se produit lors de la vente d'un actif à un prix inférieur à sa valeur d'achat.
- Risque de gestion discrétionnaire :
Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- Risque actions :
Degré d'exposition au risque action : de 20 à 70% de l'actif net.
La variation des cours des actions ou des cours des produits ayant une exposition action correspond au risque de marché. Il sera donc de 20% minimum et de 70% maximum.
- Risque de taux :
Degré d'exposition aux marchés de taux : de 30 à 80% de l'actif net.
Sensibilité obligataire : entre 0 et 8.
Pas de limite de notation pour la dette privée.
La variation des produits de taux correspond aussi au risque de marché. Concernant les titres privés dans lequel le FCP peut investir, le risque de crédit correspond au risque que la signature de l'émetteur se dégrade et que son spread augmente. La baisse du cours de l'obligation en résultant représente aussi un risque de marché.
- Risque lié à l'investissement dans des titres à haut rendement (« high yield »)
L'attention des souscripteurs est appelée sur l'investissement en obligation haut rendement, dont la notation est inexistante ou basse et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. En conséquence, ce produit est destiné à des investisseurs suffisamment expérimentés pour pouvoir en évaluer les mérites et les risques.
- Risque de crédit :
Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de contrepartie :
Il peut se présenter si l'émetteur, privé ou public se trouve dans l'incapacité à faire face à ses engagements.

Risques accessoires :

- Risque de change

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

► Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- **Souscripteurs concernés :**

Concernant la part P :

Tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes physiques.

Concernant la part I :

Tous souscripteurs et plus particulièrement les institutionnels.

- **Profil type de l'investisseur :**

Le FCP s'adresse à un type d'investisseur qui est sensible à l'évolution des marchés actions et/ou obligataire et qui accepte par conséquent une évolution non régulière du prix de la part du FCP.

Dans tous les cas, il est fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du FCP.

- **Durée de placement recommandée :** Supérieure à 3 ans.

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité :

► Frais et commissions:

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats des parts P	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	2 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Néant	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Néant	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Néant	Néant

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats des parts I	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	2 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Néant	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Néant	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Néant	Néant

Cas d'exonération en cas d'échange de parts :

Les échanges d'une catégorie de part à l'autre seront exonérés de commission de souscription.

Les Frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM Part P :	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net (hors OPCVM)	1,196 % TTC
Commission de sur performance	Néant	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Dépositaire	Prélèvement maximum sur chaque transaction France	<p><u>Valeurs mobilières</u> 14,59€ TTC sur les capitaux inférieurs à 1.877€</p> <p>Maximum 0,78% TTC</p> <p><u>Produits structurés</u> 0.9568 % TTC</p> <p><u>Produits dérivés listés</u> - 14 €, minimum 20 € pour les futures - 3.588 % TTC de la prime, minimum 20 € pour les options et options sur actions *</p>
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Dépositaire	Prélèvement maximum sur chaque transaction Etranger	<p><u>Valeurs mobilières</u> 14,59€ TTC sur les capitaux inférieurs à 1.877€</p> <p>Maximum 0,72% TTC</p>

* Produits dérivés listés :

- CAC 40 Index futures : 14 €, minimum 20 €
- Eurostoxx 50 Futures : 14 €, minimum 20 €
- CAC 40 Index Options : 3.588 maximum % TTC de la prime, minimum 20 €
- Eurostoxx 50 Options : 3.588 maximum % TTC de la prime, minimum 20 €

- Options sur actions : 3.588 maximum % TTC de la prime, minimum 20 €

Frais facturés à l'OPCVM Part I :	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net (hors OPCVM)	0,957% TTC
Commission de sur performance	Actif net	17,940% TTC au-delà de 2%
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Dépositaire	Prélèvement maximum sur chaque transaction France	<u>Valeurs mobilières</u> 14,59€ TTC sur les capitaux inférieurs à 1.877€ Maximum 0,78% TTC <u>Produits structurés</u> 0.9568 % TTC <u>Produits dérivés listés</u> - 14 €, minimum 20 € pour les futures - 3.588 % TTC de la prime, minimum 20 € pour les options et options sur actions *
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Dépositaire	Prélèvement maximum sur chaque transaction Etranger	<u>Valeurs mobilières</u> 14,59€ TTC sur les capitaux inférieurs à 1.877€ Maximum 0,72% TTC

Modalités de calcul de la commission de sur performance :

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion sur base de la performance arrêtée au 31 décembre de chaque année par rapport au 31 décembre de l'année précédente selon le calcul suivant :

- Pour les parts I, pour toute performance au-delà de 2% et supérieure à l'indice composite de référence (60% EuroMTS 3/5 ans et 40% DJ EUROSTOXX 50), une commission variable équivalente à 17,940% TTC de la sur-performance sera prélevée.
- En cas de moins-value, cette provision pour frais de gestion variables est réajustée par le biais d'une reprise de provisions à concurrence des dotations précédemment effectuées dans l'exercice.
- La commission est soldée à chaque fin d'année.
- En cas de rachat de part, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est acquise à la société de gestion.

► Régime fiscal :

Le FCP ne proposant que des parts de capitalisation pour les parts P comme pour les parts I, le régime fiscal est celui de l'imposition des plus-values sur valeurs mobilières applicable dans le pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à la situation du porteur (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés ...).

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumise à taxation. Les Porteurs de parts du FCP sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Informations d'ordre commercial :**► Conditions de souscription et de rachat :**

- **Minimum de souscription initiale :**
 - Parts P : 1 part
 - Parts I : 300.000€
- **Minimum de souscription ultérieure :**
 - Parts P : 1 part
 - Parts I : 1 part

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque vendredi de bourse ouvré à Paris avant 11 heures auprès du dépositaire :

COGEFI
11, rue Auber
75009 Paris

et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de bourse de Paris (J).

- **Valeur liquidative d'origine :**
 - Parts P : 20,06 € (valeur liquidative de l'action P de la SICAV COGEFI EQUILIBRE au jour de sa fusion-absorption par la part P du FCP COGEFI EQUILIBRE)
 - Parts I : 1.003,68 € (valeur liquidative de l'action I de la SICAV COGEFI EQUILIBRE au jour de sa fusion-absorption par la part I du FCP COGEFI EQUILIBRE)

► Date de clôture de l'exercice:

Dernier jour de bourse ouvré à Paris du mois de décembre de chaque année.
(première clôture : décembre 2009).

► Affectation du résultat :

Capitalisation intégrale des revenus.

► Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée hebdomadairement, chaque vendredi de bourse ouvré à Paris, y compris les jours fériés légaux en France.

► Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative:

Les porteurs de parts peuvent obtenir, sur simple demande, toutes informations concernant l'OPCVM auprès de la société de gestion. À ce titre, la valeur liquidative est disponible auprès du guichet du dépositaire et de la société de gestion ou sur le site www.cogefi.fr.

► Devise de libellé des parts :

Caractéristiques des parts	Code ISIN	Devise de libellé	Montant minimum de souscription initiale	Fractionnement	Valeur liquidative d'origine
P	FR0010790444	Euro	1 part	Non	20,06 euros
I	FR0010791418	Euro	300.000 euros	Non	1.003,68 euros

► Date de création :

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 4 août 2009.
Il a été créé le 30 septembre 2009.

Informations supplémentaires :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts auprès de :

COGEFI GESTION
11, rue Auber
75009 Paris
01.40.06.02.22
e-mail : contact@cogefi.fr

Ces documents sont également disponibles sur le site www.cogefi.fr

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire par e-mail à contact@cogefi.fr ou par téléphone au 01 40 06 02 22 auprès de Madame Lucile COMBE.

Date de publication du prospectus : 31/03/2010

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

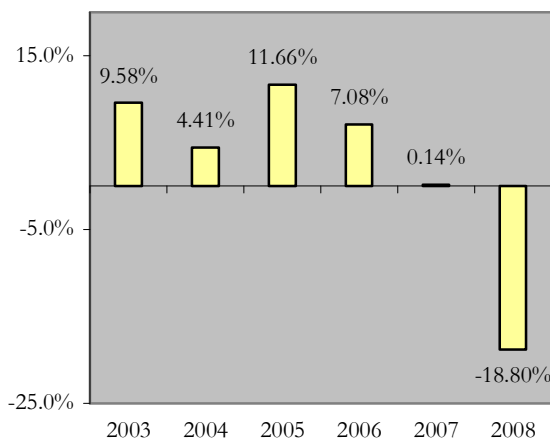
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2008 :

Part P

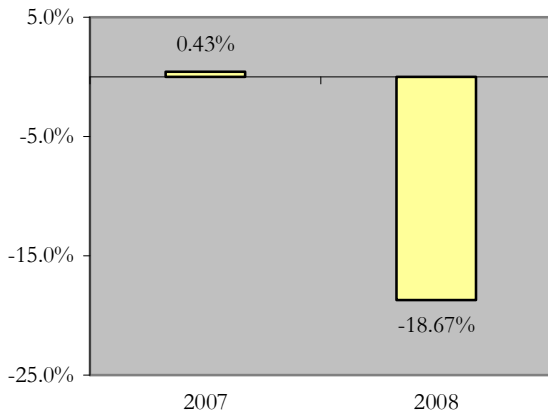
Performances annuelles



Performances Annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-18.80%	-4.51%	-0.30%
40% DJ EUROSTOXX 50 + 60% EURO MTS 3-5	-15.17%	-1.78%	2.08%

Part I

Performances annuelles



Performances Annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-18.67%	-	-
40% DJ EUROSTOXX 50 + 60% EURO MTS 3-5	-15.17%	-	-

La performance de l'OPCVM est calculée chaque année dividendes réinvestis, la performance de l'indice est calculée dividendes non réinvestis.

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Devise de l'OPCVM et de l'indicateur : euro

Les performances de l'indice sont calculées avec un rebalancement hebdomadaire des pondérations.

Les VL ayant servi au calcul des performances sont celles du dernier jour ouvré de l'année. Il s'agit, de VL comptables validées par les commissaires aux comptes mais n'ayant pas systématiquement servi de base à l'exécution d'ordres de souscriptions et de rachats, l'OPCVM ayant établi une VL quotidienne du 29/08/2003 au 30/09/2009 et établissant désormais une VL hebdomadaire le vendredi.

La performance de l'OPCVM est calculée coupon réinvesti.

La performance de l'indicateur est calculée sur l'indice price.

Frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos le 31/12/2008 :

Part I

Frais de fonctionnement et de gestion	0.94%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"> - des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement, - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur. 	- % - % - %
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"> - commission de sur-performance - commissions de mouvement 	- % 1.10%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	2.04%

Part P

Frais de fonctionnement et de gestion	1.10%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"> - des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement, - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur. 	- % - % - %
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"> - commission de sur-performance - commissions de mouvement 	- % 1.10%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	2.20%

Les frais de Fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant de la commission de sur-performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici,
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- *des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.*
- *des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.*

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos le 31/12/2008 :

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	- %
Titres de créance	- %